



USURPATION DE SIGNATURE

Par **sortilege**, le **13/06/2025 à 13:40**

Bonjour,

Suite à une panne d'internet mon opérateur ORANGE, mandate un technicien pour reparer à mon domicile le 04 JUIN, celui ci ne s est jamais déplacé.

Or, en consultant mon compte mon client, je vois un compte rendu d'intervention avec une signature dans l'emplacement reservé au client.

Cette derniere ne m'appartient absolument pas.

Comment puis je me défendre devant cette usurpation de signature.

Merci de votre réponse

Par **Henriri**, le **13/06/2025 à 14:07**

Hello !

Comment savez-vous que le techniqicien ne s'est pas déplacé ? A priori vous pouvez seulement affirmer qu'il ne s'est pas présenté chez vous. Votre panne d'internet a-t-elle disparu ce jour là ou avez-vous dû rappeler votre fournisseur d'internet ?

Mais je suis d'accord qu'il est fort curieux qu'il ne vous ait pas contacté au moment prévu pour son intervention, même s'il pu par exemple rétablir un raccordement de fibre dans un coffret

de rue (?) en signant alors le CR à votre place pour se simplifier la vie...

PS : quel préjudice avez-vous subi du fait de cette fausse signature ?

A+

Par **Lag0**, le **14/06/2025** à **13:08**

[quote]

même s'il pu par exemple rétablir un raccordement de fibre dans un coffret de rue (?)

[/quote]

Bonjour,

Le technicien doit s'assurer que son intervention a réglé le problème chez le client, il ne peut le présumer. Au minimum, il doit appeler le client pour lui demander si sa ligne est rétablie.

Par **Henriri**, le **14/06/2025** à **13:33**

(suite)

Lago, on est d'accord le technicien "devait s'assurer" de son dépannage... mais d'un point de vue juridique quel est le préjudice subi par le client du fait de la fausse signature du technicien ?

Sortilège, vous ne répondez pas à mes curiosités, vous avez quitté la discussion ?

A+